



# 4ème réunion de négociation

## Missions de Chantiers, assistance technique et essais en vol

Le 06 décembre, s'est tenue la quatrième réunion de négociation portant sur les Missions d'essais en vol et d'assistance technique.



Airbus UES

### Rappel du contexte :

L'accord relatif aux missions d'essais en vol et d'assistance technique et arrivant à son terme au 31 décembre 2024, la Direction a réuni les Organisations Syndicales Représentatives (CFE-CGC, FO, CFTC, CFDT) afin de négocier un nouvel accord.

### Lors de cette première réunion, la Direction a confirmé ses objectifs de :

- Négocier un accord par type d'activité (Assistance technique puis Essais) afin d'apporter plus de réactivité pour la prise en compte d'éventuelles évolutions.
- Se mettre en conformité avec Reload tout en prenant en compte la spécificité des activités en simplifiant la gestion du temps de travail.
- Simplifier et harmoniser les indemnités spécifiques.

### Retrouvez ci-dessous les premières propositions de la Direction sur les MISSIONS D'ESSAIS :

#### Pour le personnel à l'horaire:

- Mise en place d'un plan de roulement identique pour tous sur une même mission incluant le maintien de majorations équipes prévues initialement le cas échéant.
- Travail le samedi et un jour férié : indemnisation en heures excédentaires + majorations conventionnelles, le cas échéant
- Travail le dimanche : un jour de récupération + majorations conventionnelles

Pour le personnel au Forfait Jour: maintien de la récupération pour le travail, samedi, dimanche et/ou férié et revalorisation de la prime à 165 € (+4%)

#### Point ECA :

- Suppression de la notion Sur site /Hors Site Airbus
- Versement dès premier jour mission (voyage compris)
- Fin de l'indexation et revalorisation à 0,8€

Prime de vol : Fin de l'indexation et revalorisation à 13€/h

Politique voyage : Prime Grand voyageur (via PTP) et application de la Travel Policy pour les repas.

## Retrouvez ci-dessous les premières propositions de la Direction sur les MISSIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE:

**Simplification de la Prime mission (+18%) :** (Etranger et France hors TLS et agglomération)

- Versement **dès le 1er jour de mission** (jours de voyage inclus)
- Maintien des majorations équipes planifiées si plus favorables au 18%
- Harmonisation du calcul 18% pour un jour de mission :

Non Cadres : (Base Salaire Base ou forfaitaire + ancienneté) / 30

Cadres : (Base Salaire Base ou forfaitaire) / 30

**Point ECA :**

- Suppression de la notion Sur site /Hors Site Airbus
- Versement **dès premier jour mission** (voyage compris)
- Fin de l'indexation et **revalorisation à 0,8€**

**Prime spécifique** Intervention AOG sans préavis : Fin de l'indexation et **revalorisation à 100 €**

**Travail le samedi, dimanche et un jour férié:**

- Personnel à l'horaire : heures excédentaires + majorations conventionnelles.
- Personnel Forfait Jour : maintien de la récupération et **revalorisation Prime à 165 € (+4%)**

### Considérations CFE-CGC :

Lors de la première réunion, la **CFE-CGC** avait demandé à ce que de **l'équité** et de la **cohérence** entre les 3 accords (Chantiers, Assistance Technique et Essai) soient maintenues.

La Direction a répondu favorablement à notre demande en proposant de dupliquer, sur les missions Assistance Technique et Essai, les principes obtenus pour les Chantiers : modalités d'application des points ECA et la revalorisation des primes dont l'indexation est arrêtée.

De plus, concernant les essais, la **CFE-CGC** note la volonté d'apporter de la simplification sur la gestion du temps de travail à travers un plan de roulement unique.

Toutefois, la **CFE-CGC** regrette le faible niveau de revalorisation des différentes primes que ce soit pour les essais ou l'assistance technique ainsi que l'abandon de la souplesse pour les indemnités repas : forfait et/ou Travel Policy. La **CFE-CGC** attend des évolutions lors de la prochaine réunion.

La **CFE-CGC** a demandé une clarification des activités entrant dans le périmètre des missions d'assistance technique et des secteurs concernés. Pour la **CFE-CGC**, tous les secteurs bénéficiant aujourd'hui des mesures de l'accord en vigueur doivent être intégrés dans le périmètre du nouvel accord.

**Prochaine réunion : jeudi 12 décembre**



Il y a tant de choses **qui nous réunissent**